

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : subventions complémentaires de fonctionnement des collèges publics.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires de fonctionnement portant essentiellement sur des dépenses de transport vers les installations sportives, lorsque l'établissement n'en est pas doté, ou dans le cadre de la pratique d'une Activité Physique de Pleine Nature (APPN) telles que la voile, le canoë, l'escalade en extérieur, la course d'orientation, le VTT.

A ce titre, les collèges bénéficient, après validation de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), d'une prise en charge des frais de transport pour chaque classe pratiquant une activité extérieure, à raison d'une rotation pour 2 classes. Le forfait retenu est le même que celui appliqué pour les déplacements vers les installations sportives municipales lors du calcul des dotations de fonctionnement, soit 120,00 €par rotation.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, les propositions d'attribution de subventions permettant de financer ces rotations jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018

Par ailleurs, deux subventions complémentaires de fonctionnement sont proposées parce que la dépense n'a pas été intégrée dans le calcul de la subvention initiale de fonctionnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL